



## FERMETURE DES BAUMETTES HISTORIQUES / OUVERTURE AIX 2 OU COMMENT L'ADMINISTRATION MALTRAITE SES AGENTS

### MANUEL DE CONTRAINTE HUMAINE :

- fermer un établissement pénitentiaire et en ouvrir un autre dans le même département.
- annoncer aux CPIP concernés par la fermeture d'une partie de leur service qu'ils seront bientôt trop nombreux et que certains devront partir de gré ou de force.
- rester évasif sur le nombre de personnes qui devront partir et ce, pendant de nombreux mois ...
- mandater la Direction du SPIP 13 afin de rassurer les agents lors d'entretiens individuels en indiquant qu'ils auront TOUS droit à une prime de mobilité étant donné qu'ils mutent « dans l'intérêt du service » (pré-affectés et titulaires).
- au final, indiquer que seuls auront droit à la prime les agents titularisés depuis un an, sachant que les CPIP concernés sont titularisés depuis peu ...
- à trois semaines de la CAP de mobilité, ne toujours pas donner le nombre de CPIP contraints de partir pour garder le suspense sachant que ladite note additive est restée à la signature pendant plusieurs semaines.
- et le DFSPiP d'annoncer à l'oral que seules les personnes volontaires partiront alors que la note de la DAP stipule que « le redéploiement des agents des Baumettes vers Aix est basé dans un premier temps sur le volontariat » et que si l'effectif des Baumettes Historiques reste supérieur à celui des Baumettes 2, d'autres agents seront mutés à la prochaine CAP jusqu'à épuisement des agents en surnombre.

Merci de préciser comment passer de 26 CPIP actuels à 11 CPIP prévus par l'organigramme de Baumettes 2, sans départ forcé ?

Ce programme immobilier d'ampleur est planifié depuis des années, les échéances ont été précisées avant la rentrée 2016. À aucun moment, l'information n'a été communiquée dans le cadre de la CAP de mobilité 2016 ou bien lors de la pré-affectation des CPIP 20.

En effet, pourquoi se donner la peine de faire preuve d'un peu d'Humanisme et de prévenir des agents que sur leur vœu de venir à Marseille planait une mutation d'office vers le CP d'Aix ? Outre les contraintes professionnelles de cette mobilité forcée, les conséquences sur la vie privée des agents sont totalement ignorées.

Comment se fait-il que le DFSPPI des Bouches-du-Rhône directement concerné par l'ouverture et la fermeture de deux établissements pénitentiaires majeurs sur son département ne détienne pas plus d'informations claires et précises ?

Nous demandons que l'Administration Centrale, la Direction Interrégionale de PACA, le DFSPPI des Bouches-du-Rhône prennent en compte les inquiétudes, les interrogations et le mécontentement des CPIP de Marseille !!!!

**NOUS EXIGEONS D'URGENCE**

**DES INFORMATIONS CLAIRES, ECRITES ET DEFINITIVES !!**

Marseille, le 28 septembre 2017